

*Date de dépôt : 27 octobre 2008*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et MM. Pierre Vanek, Jocelyne Haller et Rémy Pagani concernant la pénurie annoncée de places de stage dans la HES travail social**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 7 octobre 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de la commission de l'enseignement supérieur, une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :*

- les difficultés rencontrées dans l'année académique 2002-2003 par l'IES pour trouver des places de stage répondant aux aspirations des étudiants HES S2 du fait de l'augmentation du nombre d'étudiants et du fait de la baisse de propositions de places de stage de la part des institutions;*
- l'accentuation de ces difficultés pour l'année académique 2003-2004 du fait que de nombreuses institutions voient leur budget réduit (comme c'est le cas notamment d'ARGOS, du CSP, des HUG (du service de la chirurgie et de la médecine interne). Ces institutions, comme d'autres encore, ont annoncé à l'IES ne pas pouvoir recevoir des stagiaires;*
- que cette réduction de places de stage en travail social va s'accroître encore du fait d'une réduction annoncée des subventions 2004 autant sur le plan fédéral que cantonal;*
- que les lieux les plus spécialisés, comme ceux des addictions ou du handicap, seront particulièrement touchés, ce qui ne permettra plus une offre suffisamment variée pour les étudiants;*
- que le parlement genevois a voté la convention intercantonale instituant la HES-S2. Que la signature du canton engage ce dernier à permettre le développement d'une HES-S2 de qualité,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à vérifier si cette pénurie de places de stage est effective et à en analyser l'ampleur le cas échéant;*
- *à analyser les causes de cette pénurie;*
- *à proposer des solutions rapides pour éviter de péjorer la formation des futurs travailleurs sociaux;*
- *à rendre rapport rapidement au Grand Conseil sur cette question.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

La motion 1564 a fait l'objet d'une première réponse du Conseil d'Etat en date du 16 mars 2006, suite à l'interpellation urgente écrite de M. François Thion (IUE 253). Cette interpellation a ainsi permis de répondre en partie à la quatrième invite de cette motion. Le Conseil d'Etat indiquait alors en substance que :

- a) La Haute école de travail social (HETS) avait procédé à des démarches soutenues, en continu, auprès des institutions partenaires afin de pouvoir proposer un nombre suffisant de places de stages et que, grâce à cette action, aucun-e étudiant-e ne s'était trouvé-e arrêté-e ou ralenti-e dans son cursus de formation.
- b) Le rapport de synthèse réalisé par une sous-commission du Conseil de fondation de l'Institut d'études sociales (IES), qui avait été chargée de réaliser une enquête auprès des institutions qui accueillent des stagiaires de la HETS, allait permettre à l'ensemble des partenaires (direction générale de la HES-SO Genève, HETS-ies, institutions concernées et services de l'Etat) de mettre en œuvre des propositions devant permettre de faire face à la problématique de la pénurie de places de stages, relevée par les motionnaires.

## Emergence d'un « marché des stages » concurrentiel

L'enquête menée auprès des 104 institutions sociales publiques et privées partenaires de la HETS portait sur l'année académique 2004-2005. Elle aboutit à plusieurs constats significatifs:

- a) Les institutions sociales genevoises sont et restent très engagées dans l'accueil de stagiaires; toutefois cet engagement ne se réduit de loin plus au seul partenariat avec la HETS, les étudiant-e-s en travail social ne représentant en effet que 30% des stagiaires accueilli-e-s.
- b) Plus que d'une pénurie de places de stages, le rapport met en évidence l'émergence d'un véritable « marché des stages » concurrentiel, conséquence directe de la diversification des formations professionnelles.
- c) Cette mise en concurrence croissante de la filière travail social avec d'autres filières de formation du niveau secondaire II au niveau tertiaire HES et universitaire, peut être considérée, du point de vue de la HETS, comme une perte de parts de marché.
- d) Un premier effet de concurrence est interne. Il est induit par le dispositif même de l'admission dans la filière travail social : les candidat-e-s à l'admission doivent faire valoir une expérience pratique préalable, celle-ci s'effectuant dans les institutions sociales. Plus de 25% des stagiaires recensé-e-s ont été accueilli-e-s à ce titre.
- e) Un second effet de concurrence est externe. Les institutions sociales partenaires de la HETS sont toujours plus sollicitées par des demandes de stages provenant d'autres instances de formation, par exemple pour les candidats à la maturité spécialisée de l'ECG, au CFC d'assistant socio-éducatif, au diplôme ES d'éducateur-trice de l'enfance, mais aussi par des demandes de stages pour universitaires, pour d'autres filières HES, pour l'office cantonal de l'emploi, pour des civilistes. Malgré le fait qu'elles ont signé une convention de partenariat avec la HES-SO et un accord local avec la HETS, on constate que les institutions sociales partenaires répondent aux demandes de stages en fonction de leurs intérêts spécifiques et de leurs politiques institutionnelles, diverses et hétérogènes.
- f) Plutôt que de réduire la problématique du décalage entre la demande et l'offre de stages dans le domaine du travail social au seul phénomène de pénurie, il apparaît plus judicieux de viser une transparence du « marché des stages » afin d'aider les différents acteurs concernés à mieux articuler leurs stratégies/intérêts spécifiques.

## **Une vision d'ensemble du « marché des stages » dans les domaines de la santé et du social**

La problématique du « marché des stages » et de la prolifération des demandes de stages pratiques ne concerne pas que la HETS, mais l'ensemble des formations du social et de la santé (en plus de la HETS, 3 filières CFC, 7 filières ES, 10 filières HES et 6 filières post-diplôme). C'est dans ce sens que la « Commission cantonale formation-emploi santé social », présidée par la direction générale de l'OFPC et réunissant l'ensemble des partenaires concernés (employeurs, employés, Etat, écoles, etc.), a pris l'initiative d'une double enquête (auprès des sites de formation : 1376 stagiaires accueillis sur 419 lieux de stages ; auprès des lieux de stages : 152 institutions ont répondu, représentant un accueil de 3230 stages) conduite en complémentarité à celle de la HETS, elle-aussi sur l'année scolaire 2004-2005. Un rapport de synthèse « Vision d'ensemble du marché des stages de formation pratique dans le domaine santé-social » du 8 juin 2006 résume les principaux résultats :

- a) A l'identique de l'enquête HETS, le constat est à l'inadéquation entre la demande et l'offre de stages, à la prolifération croissante des demandes et à la grande diversité des types de stages.
- b) Dans les deux enquêtes, les raisons principales des refus de stagiaires sont l'excès des demandes, les difficultés pour offrir un encadrement de qualité, le manque de personnel disponible ou qualifié, voire le manque de moyens financiers. Les préoccupations et problèmes rencontrés par les institutions sociales ou sanitaires sont très variables et sont en grande partie déterminées par le type de stagiaires concernés (CFC, ES, HES, universitaires, stages préalables, post-diplômes, chômage) et d'exigences inhérentes aux différents sites de formation.
- c) Dans les deux enquêtes, les lieux de stage proposent d'accroître la coordination du placement des stagiaires par une meilleure collaboration des sites de formation ou par la création d'un organisme spécialisé qui pourrait enregistrer toutes les offres et toutes les demandes.
- d) En particulier, la problématique des stages préalables à l'entrée en HES est évoquée dans les deux enquêtes. Le fait qu'aucune institution ne gère le flux croissant de ces demandes engendre un engorgement des institutions sollicitées pour accueillir ces candidats aux études HES.

## **Recommandations visant à favoriser l'accueil de stagiaires et mise en place d'un outil de pilotage informatique du marché des stages**

Sur la base des deux rapports d'enquête, et afin de répondre à la difficulté exprimée par les différents milieux concernés (regroupements d'employeurs, associations et syndicats d'employés, écoles) de disposer d'une vision globale des stages effectués et de la demande de stages, et au besoin exprimé de disposer d'un outil de pilotage permettant la prise de décision compte tenu de la disponibilité en stages, la Commission cantonale formation-emploi social santé a décidé en décembre 2006 de confier un mandat allant dans ce sens à un groupe de travail « marché des stages ».

Le rapport de ce groupe de travail, présenté à la CCFES2 en mars 2008 indique un certain nombre de propositions de mesures visant :

- a) d'une part à favoriser l'accueil de stagiaires dans les institutions sociales et sanitaires, à assurer une meilleure coordination des stages préalables à l'entrée en HES, à envisager une simplification des procédures administratives et à agir sur les disparités constatées en ce qui concerne les indemnités versées aux différents types de stagiaires et apprenants;
- b) d'autre part à produire un outil informatique suffisamment performant pour disposer en temps réel d'une visibilité quant à la disponibilité des secteurs d'activité social-santé en matière de stages.

La démarche de mise en œuvre de l'outil informatique a été largement soutenue par la CCFES2 et est en phase de réalisation par Interface-Entreprise (OFPC) en collaboration avec le centre de technologies de l'information de l'Etat.

## **Conclusion**

Depuis 2005-2006, malgré une sensible augmentation du nombre d'étudiant-e-s, la HETS est en mesure d'organiser les stages de formation pratique de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années sans qu'aucun-e étudiant-e en travail social ne soit mis-e en difficulté, même si un nombre plus important de places de stages serait souhaité dans des secteurs comme le service social ou l'animation socioculturelle. L'année académique 2008-2009 ne laisse pas présager de problèmes particuliers. Dans ce sens on ne doit pas nécessairement parler de pénurie, mais plutôt de mise en tension des diverses formations sur un « marché des stages » de plus en plus concurrentiel et peu transparent.

Les institutions sociales partenaires de la HETS sont sensibilisées à cette problématique, et par la participation de leurs représentants, d'une part au Conseil de fondation de l'IES, d'autre part à la Commission cantonale

formation-emploi social santé jusqu'en juin 2008, à la Commission de formation professionnelle social santé et à l'ORTRA cantonale social-santé dès septembre 2008, directement associés à la prise en compte de ce phénomène. Car au-delà de la tension sur l'offre de places de stages, l'enjeu pour les institutions sociales, comme pour les institutions du domaine de la santé, c'est d'éviter une pénurie de professionnel-le-s et donc de s'engager en pleine responsabilité, pour contribuer à la formation pratique des futurs travailleurs sociaux.

Au niveau cantonal, la mise en place et la gestion par l'intermédiaire de l'OFPC (Interface Entreprise) d'un outil de pilotage informatique des demandes et des offres de stages pourrait favoriser une plus grande transparence du niveau secondaire II au niveau tertiaire HES.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot